

L'équipe du SUAPS vous présente son protocole sanitaire, élaboré suivant les dernières recommandations à la date du 03/09/2021 et soumis aux services compétents de l'Université. Ce document peut être révisé selon les directives du ministère.

Textes de référence :

- Circulaire de rentrée du MESRI du 05/08/2021
- Tableau des mesures sanitaires pour le sport du ministère des Sports du 09/08/2021

Notre objectif est de permettre un retour à une pratique sportive normale et dans des conditions optimales de sécurité.

De nouvelles mesures pourront être prises si la situation se dégradait

ACCES AU ACTIVITES DU SUAPS

Le Pass sanitaire n'est pas exigé mais recommandé.

L'inscription est réalisée en ligne. Un nouveau fonctionnement est mis en place à compter de cette année universitaire : les usagers seront désormais dans l'obligation de réserver chaque semaine des créneaux pour participer aux activités auxquelles ils sont inscrits. Nous aurons ainsi un suivi réel et instantané des places disponibles et des réservations.

L'inscription en ligne permettra également « un suivi des activités de l'utilisateur au sein de nos locaux ».

Un contrôle des présences s'effectuera à chaque début de cours par badgeage des cartes étudiantes.

Nous maintenons des jauges réduites par rapport à nos capacités maximales d'accueil afin de favoriser la distanciation lorsque l'activité le permet. Cette mesure permettra également de fluidifier la circulation dans nos locaux. Seuls les étudiants et personnels de l'Université d'ANGERS et les étudiants des établissements partenaires sous convention sont autorisés à s'inscrire.

Le Pack Sport UA, en 2021-2022, donne accès à :

ETUDIANTS

- Une activité gratuite par personne
- Activité supplémentaire à 10€ (Tarif semestriel)
- Accès à l'espace cardio (sur réservation)
- Possibilité de plusieurs créneaux semaine suivant les activités
- Accès aux enseignements de découverte et d'initiation (semaine et weekend)

PERSONNELS

- Première activité à 50€ (Tarif annuel)
- Activité supplémentaire à 25€ (Tarif annuel)
- Possibilité de plusieurs créneaux semaine suivant les activités
- Accès à l'espace cardio (sur réservation)
- Accès aux enseignements de découverte et d'initiation (semaine et week-end)

L'assiduité sera contrôlée. En cas d'absences non justifiées à des créneaux réservés, la possibilité de réserver sa place sera alors bloquée. La direction du SUAPS sera alors à même de décider au regard des justificatifs si cette sanction pourra ou non être levée. Pour rappel il sera possible d'annuler une réservation jusqu'à 3 heures avant le début du cours.

ACCES ET CIRCULATION AU SEIN DU SUAPS

Port du Masque

Le masque est obligatoire dans les locaux du SUAPS ainsi que dans les structures sportives municipales lors des déplacements et temps attentes. Il est recommandé lors de la pratique sportive lorsque l'activité le permet.

Sens de circulation

Lorsque la configuration des salles le permet, il convient de privilégier une entrée unique et une sortie unique. Les sorties de cours par les issues de secours sont préconisées dans la salle de musculation, la salle bleue, la salle verte et d'escalade.

Hall d'accueil et espaces de circulation

La restauration sur place est interdite.

Respect du protocole sanitaire de l'Université d'Angers.

ACCES AUX VESTIAIRES ET CASIERS

Les vestiaires

Les pratiquants sont vivement encouragés à venir en tenue (mais changement de chaussures obligatoire : une paire propre et réservée au sport en salle) et se doucher à leur domicile pour limiter l'accès aux vestiaires.

Les vestiaires et douches sont cependant accessibles, à condition de respecter les règles de distanciation physique et les gestes barrière. Le port du masque est obligatoire dans les vestiaires et dès la sortie de douche.

La capacité de la salle de vestiaire est limitée à **12** personnes. La capacité dans l'espace de douche est limitée à **4** personnes.

Le temps d'accès doit être le plus bref possible.

Chacun devra ranger ses affaires personnelles dans son sac et le déposer dans sa salle de cours à l'endroit indiqué par l'enseignant.

REGLES D'HYGIENE

- Chaussures indoor obligatoires avec changement de chaussures à l'intérieur des locaux,
- Lavage régulier des mains (et des pieds le cas échéant pour la pratique des sports nécessitant les pieds nus) avec savon ou une solution hydro alcoolique à disposition avant et après la pratique,
- Se couvrir systématiquement le nez et la bouche en toussant ou éternuant dans son coude,
- Se moucher dans un mouchoir à usage unique à éliminer immédiatement dans une poubelle,
- Eviter de se toucher le visage, en particulier le nez, la bouche et les yeux.

PROTOCOLE D'HYGIENE DU MATERIEL ET DES SALLES

- Nettoyage du matériel pédagogique et autres équipements (bancs, tables de marque...) à usage collectif en musculation et dans l'espace cardio à la fin des cours par les pratiquants et sous la responsabilité des enseignants ;
- Lavage des chasubles après chaque utilisation par le personnel du SUAPS ;
- Pour la pratique de certaines activités sportives (sports de raquettes, rollers, boxe), les prêts de matériel seront également limités (cf site UA rubrique sport). Les pratiquants doivent se munir de leur propre matériel ;
- Pour la pratique de sports d'entretien physique et de musculation (yoga, relaxation, CAF, crosstraining, muscu...) il est demandé aux pratiquants de venir avec une serviette (80x120 cm).
- L'aération des salles est préconisée dans la mesure du possible entre chaque cours, de même que l'ouverture des portes pendant la pratique sportive.

AUTO-DIAGNOSTIC

Il sera demandé à chaque pratiquant d'agir de façon responsable.

Il est recommandé pour les personnes sans pass-sanitaire de s'autotester. Des boîtes d'autotests sont disponibles à l'accueil des UFR.

Au moindre symptôme, au moindre doute sur une éventuelle contamination ou si vous êtes identifié comme cas contact, **NE PAS VENIR AU SUAPS ET ALLER SE FAIRE TESTER**

Les enseignants devront refuser l'accès aux personnes présentant certains de ces symptômes :

- Fièvre,
- Frissons, sensation de chaud/froid,
- Toux,
- Douleur ou gêne à la gorge,
- Difficulté respiratoire au repos ou essoufflement anormal à l'effort,
- Douleur ou gêne thoracique,
- Orteils ou doigts violacés type engelure,
- Diarrhée,
- Maux de tête,
- Courbatures généralisées,
- Fatigue majeure,
- Perte de goût ou de l'odorat,
- Élévation de la fréquence cardiaque de repos,
- Autres : ...

En cas de doute ou de suspicion d'un cas Covid-19, la personne sera isolée et il sera procédé au nettoyage des zones où elle a été. Elle sera informée du potentiel déclenchement de la procédure avec l'ARS (Agence Régionale de Santé) si son cas s'avérait positif par la suite.

CONTRÔLE DES PRESENCES

La nouvelle application d'inscription et de badgeage permet d'obtenir une liste exacte des présences en temps réel. Si besoin, nous serons en mesure de transmettre la liste des personnes ayant potentiellement été en contact avec une personne contaminée. Il est rappelé que les entraînements se déroulent sans public.

CAPACITES D'ACCUEIL PAR SALLE

Salle omnisport verte entière : **60**

Salle omnisport bleue entière : **80**

Salle omnisport verte entière (1/2) : **30**

Salle omnisport bleue entière (1/2 terrain) : **40**

Salle de musculation : **35**

Mur d'escalade : **26**

Dojo : **24**

Studio de danse : **24**

Espace cardio : **20**

Concernant les activités programmées au sein d'infrastructures municipales ou associatives, le protocole sanitaire du lieu d'accueil sera respecté.



■ SUAPS
*Service universitaire
des activités physiques
et sportives*